



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 56660

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'information selon laquelle EDF a passé un accord de partenariat avec l'Union nationale de la pêche en France qui « prévoit que des actions communes soient engagées pour la protection des milieux aquatiques, le soutien des écoles de pêche ou la création d'emplois jeunes dans les associations piscicoles ». Il lui demande quel est à ce jour le premier bilan de l'application d'une telle convention.

Texte de la réponse

Lors du Congrès national de l'Union nationale de la pêche en France (UNPF) le 22 novembre 1999, M. François Roussely, président d'Electricité de France (EDF), et M. Camille Solhellac, président de l'UNPF, ont signé une convention qui marque leur volonté de concilier production hydroélectrique et protection du milieu aquatique. Cette convention est entrée en application le 1er janvier 2000. Elle prévoit d'engager des actions communes pour la protection des milieux aquatiques, le soutien des écoles de pêche ou la création d'« emplois-jeunes » dans les associations piscicoles. Les projets en provenance de l'Union nationale de la pêche, des fédérations ou des associations, sont examinés par un comité paritaire qui décide de l'éligibilité du dossier et du financement accordé. Ce comité est également chargé de régler les différends éventuels. A ce jour, 135 dossiers ont été examinés : 102 ont été agréés, 8 ont été renvoyés pour complément d'informations et 25 ont été rejetés. Les projets présentés se rapportent principalement aux domaines suivants : la promotion de l'activité de la pêche : création d'écoles de pêche, réalisation de postes de pêche pour handicapés... ; les actions de protection des milieux : restauration de frayères, création d'habitats favorables à la truite... ; la dotation en outils et équipements dans le cadre du recrutement d'« emplois-jeunes ».

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56660

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 257

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1420